



DECLARATION DE LA LIGUE ITEKA SUR LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

En date du 10 décembre de chaque année, le monde entier célèbre la journée internationale des droits de l'homme depuis son adoption en 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. En cette année 2022, le thème retenu est « *Dignité, liberté et justice pour tous* ». A cette occasion, le Burundi se joint au reste du monde pour commémorer cette journée aussi symbolique.

Cependant, bien que le Burundi ait adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les autres instruments internationaux en rapport avec la promotion et la protection des droits de l'homme et malgré des discours de bonnes intentions du Président Evariste Ndayishimiye, la situation des droits de l'homme au Burundi reste préoccupante au cours de la période qu'il vient de passer à la magistrature suprême depuis le 18 juin 2020.

Sans prétendre avoir documenté tous les cas des violations des droits de l'homme commis au Burundi, au cours de cette période, la Ligue Iteka a pu relever 1559 cas de personnes tuées dont 674 retrouvées cadavres et 28 victimes [d'exécutions extrajudiciaires](#). Parmi ces victimes relevées, 155 ont été tuées par [des agents étatiques](#), 1004 ont été tuées par [des gens non identifiés](#) et 372 suite [aux faits sécuritaires](#). De plus, 126 personnes ont été [enlevées et/ou portées disparues](#), 296 femmes ou filles ont été victimes [de violences basées sur le genre](#), 177 personnes ont été [torturées](#) et 1665 personnes ont été [arrêtées arbitrairement](#).

Bien plus, au cours de cette période, il a été constaté que la jouissance des libertés publiques notamment le droit d'association et de réunion¹, la liberté d'expression ainsi que la liberté syndicale ont continué à être violés publiques au Burundi.

¹ Le parti CNDD-FDD détient le monopole des rassemblements politiques tandis ceux des autres partis en l'occurrence le parti CNL sont interdits ou suspendus.



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Face à cette situation, la Ligue Iteka recommande au gouvernement du Burundi de :

- Assurer la protection de la population contre les violations des droits humains ;
- Respecter les droits de la personne humaine et de faire cesser les violations récurrentes dans le pays ;
- Respecter et mettre en application les instruments relatifs à la protection et la promotion des droits de l'homme que le Burundi a ratifiés ;

Fait à Kampala, 10 décembre 2022

Pour la Ligue Iteka

Anschaire NIKOYAGIZE



Président